

## FEMMES ET INSTITUTIONS

Anissa BENZAKOUR-CHAMI\*

Il y a quelques années encore, faire une recherche sur les femmes marocaines relevait du défi ou de l'aventure parce que le sexe faible, dans la tradition, était entouré de silence. Dans certaines régions, la femme est considérée comme tabou (1); on l'évoque en recourant à une périphrase : « les maîtres de la maison », le masculin pluriel servant à gommer l'allusion directe au féminin. C'est dire la complexité de cette problématique qui s'intéresse à l'évolution des femmes marocaines.

Comment se situent ces dernières dans le mouvement des pensées euro-arabes en cette fin de siècle? Il est évident qu'il n'est plus possible à présent de se pencher sur le problème de la femme comme s'il s'agissait d'un cas particulier coupé des événements qui bouleversent la planète. L'internationalisation de la réflexion s'impose. En effet, dans un monde en pleine mutation, à une époque où des blocs se démantèlent (pays de l'Est) et d'autres se constituent (UE), le Maroc, poussé par ses élites, cherche à s'inscrire dans la mouvance moderne. Les femmes s'avèrent une composante essentielle dans une telle démarche. Elles constituent, comme partout ailleurs quand il y a crise, un enjeu considérable.

L'objectif de cette réflexion est d'évaluer, d'une part, les pesanteurs et contraintes qui continuent à accabler les femmes, et d'autre part, les changements émancipateurs survenus dans leur vie au cours de ces dernières années.

Dans cette optique, nous nous interrogerons sur la condition juridique de la femme marocaine et sur les contradictions qui apparaissent entre les différents textes de loi. L'examen du vécu quotidien nous permettra de faire le point sur l'impact des traditions et de la religion sur la vie féminine. L'instruction ainsi que l'insertion de la femme dans le processus économique du pays se révèlent à leur tour de bons indicateurs des mutations et progrès connus par les femmes, et partant, de leur impact sur le tissu familial et social.

Enfin, quel rôle est imparti à la femme dans le champ politique? Nous nous attacherons à montrer en quoi la politisation des femmes est un facteur essentiel de développement.

---

\* Université Hassan II de Casablanca.

(1) Quand elle n'est pas carrément ravalée au rang de bête. Certains accolent à son nom le terme de « hachak » employé généralement lorsqu'on évoque un être inférieur ou encore quelque chose de cru ou de grossier. (Cf. A. BENZAKOUR CHAMI 1992, La femme « hachak », in *Images de femmes, Regards d'hommes*, Casablanca, Wallada, p. 168).

## Femmes et loi

C'est à travers la condition juridique que nous comptons dévoiler un des pôles de résistance les plus opiniâtres contre l'évolution de la femme marocaine. En effet, si la femme tunisienne se rapproche un tant soit peu du profil de citoyenne grâce à des réformes positives comme l'abolition de la polygamie et de la répudiation, au Maroc, on remarque non seulement une discrimination bien assise à l'encontre des femmes, mais encore un grand nombre d'abus quand il s'agit d'appliquer la loi. Comment se justifie une telle différence ? C'est que, tout en se référant théoriquement à l'islam, les lois matrimoniales au Maghreb subissent dans les faits l'empreinte indélébile de l'espace social, culturel et humain qui les a produites (Moatassime, 1995).

Considéré comme la seule voie honorable pour la jeune fille marocaine, le mariage s'avère, encore de nos jours, un véritable ghetto pour cette dernière à cause du maintien du pouvoir répudiatoire dont l'homme jouit quasiment seul, et dont il abuse largement. Quelques clauses récentes viennent atténuer de telles prérogatives, notamment la possibilité pour la jeune femme de refuser une co-épouse ou encore le droit de répudier son époux. Mais combien de femmes parmi celles qui sont au courant de ces innovations poussent la hardiesse jusqu'à en faire usage ? Elles représentent, on s'en doute, une infime minorité à cause de la pression socio-familiale.

Outre le profond hiatus qui apparaît entre le droit et la pratique, on relève de nombreuses contradictions entre la Constitution et le Code du Statut Personnel, jouant contre la femme. Citons, à titre d'exemple, le droit de la femme au travail enrayé par le devoir d'obéissance à l'époux, dûment stipulé dans la « Moudawana » (2), ou encore la contradiction entre l'article 6 du Code de Commerce qui exige pour la profession de commerçante l'autorisation maritale, et la « Moudawana » qui accorde à la femme la liberté d'administrer et de disposer de ses biens, donc de passer des actes commerciaux.

Malgré les amendements de 1993, et en dépit de la souplesse du code marocain, la situation juridique de la femme marocaine n'a pas connu de mutation profonde.

Quelles chances la femme a-t-elle de voir évoluer sa condition juridique ? Dans un processus de mondialisation inéluctable, on peut espérer que le Maroc, à l'instar de la Tunisie, se positionnera de façon à se rapprocher du droit international. Le regroupement de femmes maghrébines autour de l'UNESCO (Section des droits de l'homme) souligne leur volonté de situer le problème dans le contexte international. Conscientes des enjeux engagés, elles envisagent d'exploiter toutes les instances susceptibles de faire évoluer leur statut.

(2) La « Moudawana », code de la famille élaboré en 1957, après l'indépendance, a été quelque peu modifiée en faveur de la femme depuis 1993 à l'initiative conjuguée du Roi et d'associations féminines qui ont porté le débat sur le plan national.

Une autre idée a fait son chemin : ces élites féminines ont compris qu'il leur revenait de prendre en charge la conception et la rédaction des réformes qu'elles désirent introduire dans le Code de famille, et de ne plus attendre que l'initiative vienne des hommes ou des instances politiques (3).

## **Le poids des traditions et de la religion**

### ***Femmes et traditions***

L'expérience montre que le poids des traditions et de la religion est de loin plus pesant que les textes de loi. Une première raison tient à ce rôle essentiel dans lequel on a cantonné la femme : gardienne des traditions. Ahmed Moatassime (1995 : 84) soutient avec raison que les « règles de gestion et de comportements sociaux sont le résultat d'une production culturelle misogyne, abusivement attribuée à l'Islam ».

C'est parce que les musulmans sont conscients que les femmes assurent la permanence d'un fonds solide de vertus individuelles et sociales, qu'ils se refusent à toute modification du statut traditionnel de la femme, dira en substance, Mohamed Arkoun dans son livre *L'Islam, hier, demain* (1978).

Loin de se révolter, la femme marocaine, qui s'est vu attribuer d'office ce rôle, l'a assumé au-delà de toute espérance comme si elle y avait trouvé refuge. Mais le plus grave, ce sont les conséquences qui résultent d'un tel statut. Ainsi, l'acceptation de ce statut signifie renoncer ou surseoir à la prétention à la modernité, et se révèle un frein à l'émancipation de la femme (4).

En somme, à qui incombe la responsabilité ? Il est indubitable que nous nous trouvons là face à un héritage de plusieurs siècles d'inhibitions sociales. En effet, l'éducation dispensée aux jeunes filles, souligne Colette Dowling (1981), ne leur apprend pas à « se jeter à l'eau » ou à entrer en compétition avec les hommes. Le besoin de dépendance est enfoui dans l'enfance. Vivre de façon moderne, c'est-à-dire se prendre en charge, signifie l'isolement, voire la rupture avec l'entourage, ce pourquoi la femme marocaine n'a pas été préparée psychologiquement.

La question de la sexualité illustre parfaitement, à notre sens, le hiatus entre les changements souvent émancipateurs survenus dans la vie des femmes et les blocages liés à des valeurs traditionnelles désuètes. Passons sur l'attachement fétichiste à la virginité : c'est du domaine du leurre. Personne n'ignore dans notre société le phénomène des hymens recousus. Contre tout bon sens, on continue à se réfugier derrière des valeurs-alibis. La sexualité reste une affaire d'homme. L'éducation des jeunes filles contribue à étouffer en elles

(3) Cf. Journées organisées par l'Association des femmes démocratiques du Maroc (AFDM) les 25-26 oct. 1991 à Rabat, sur le thème : *Stratégies de Nairobi : bilan et perspectives*.

(4) En ce sens, l'opposition des milieux traditionalistes au travail de la femme paraît légitime. Il est considéré comme un élément de déséquilibre social parce qu'il remet en question le rôle spécifique imposé aux femmes dans la division sexuelle des rôles. Il est certain qu'en travaillant et en percevant un salaire, les femmes accèdent à l'indépendance économique. Alors, leur dépendance juridique ne se justifie plus.

tout désir. C'est une façon presque inconsciente de résister au modernisme et à la vision d'un occident dépravé. Aujourd'hui, non seulement la sexualité continue à être mal gérée chez nous, mal vécue, en réalité, par les deux sexes (5), mais à un moment où le sida fait des ravages dans le monde entier, nous en sommes encore aux tabous sexuels.

Par ailleurs, le sort des femmes répudiées apparaît comme un des avatars de la vie traditionnelle, facteur essentiel de déséquilibre social. Car, que peut faire une femme répudiée qui n'a jamais travaillé, et qui doit subvenir aux besoins de ses enfants ? L'éventail des solutions est plutôt restreint : elle vit de charité, fait des « ménages » ou s'adonne à la prostitution.

### *Femmes et religion*

L'impact de la religion musulmane sur la vie féminine est une réalité incontestable. L'intérêt pour nous ici n'est pas d'en questionner le fondement, mais de montrer comment l'islam intervient dans le mode d'existence de la femme et en quoi il se révèle un autre frein à son émancipation.

Si l'on se réfère aux premiers temps de l'islam, de l'avis de tous les historiens, le prophète Mohamed se présente comme un des champions du féminisme. Il est admis, que le prophète a cherché à rehausser le statut de la femme, notamment en limitant la polygamie et en complexifiant l'acte de répudiation. Cependant, si le prophète a révolutionné le statut juridique de la femme à son époque, force est de constater qu'aujourd'hui, ce statut a très peu évolué. La question de l'héritage peut étayer notre propos. Pour tout observateur, le statut de la femme en matière de succession (6) est tout à fait injuste, surtout quand cette femme se retrouve sans ressources, pour une raison quelconque : soit elle est veuve, soit elle a été répudiée, soit elle est chef de famille (le cas est fréquent au Maroc). Zakya Daoud (1993 : 258) souligne ce statut insupportable en disant : « Les femmes pauvres n'existent pas au regard de la loi ».

Par ailleurs, en légitimant la prééminence de l'homme sur la femme, le mariage musulman a codifié l'inégalité des sexes et a fait de la femme une éternelle mineure. Le pouvoir islamiste qui gagne les pays arabo-musulmans ne cache nullement sa volonté de maintenir cette inégalité, voire de la renforcer. Comment s'explique alors l'avènement des sœurs musulmanes dans les pays du Maghreb où apparemment elles auront tout à perdre dans le cas d'un régime islamiste ?

Dans une situation de crise socio-économique, l'attitude de ces jeunes filles ou femmes peut être perçue comme une composante d'un phénomène général touchant toute une société. Ce qui est mis en exergue, c'est l'intérêt général de la communauté islamique. D'autre part, en choisissant de porter le

---

(5) L'essai de Tahar BENJELLOUN, *La plus haute des solitudes* (1975), montre à quel point la sexualité des hommes survalorisée par nos sociétés devient un handicap majeur, car elle se manifeste par la crainte obsédante d'impuissance.

(6) Le fils hérite deux fois plus que la fille dans la loi musulmane. Cf. MOULAY RCHID (A.), *La femme et la loi au Maroc*. Casablanca, Le Fennec, 1991.

voile, beaucoup de jeunes filles prétendent s'inscrire dans un islam qui leur donne des droits et qui les respecte. Elles acceptent la condamnation de leur sexualité et légitiment l'image exigée d'elles, mais en échange, elles aspirent à être reconnues et à participer au devenir de leur pays. Convaincues de pouvoir jouer un rôle politique, ces militantes en herbe ne se sentent en aucune façon inférieures à leurs camarades de sexe masculin. Mais dans quelle mesure ne sont-elles pas prises en otage par le discours islamiste, et en ce sens, quelle crédibilité leur accorder ? Porter le voile signifierait alors aller à contre-courant de l'histoire et se condamner fatalement à régresser (7).

Qu'en est-il de la pratique proprement religieuse des femmes marocaines ? Les musulmanes sont généralement mises à l'écart dans le culte. Au Maroc, tout au plus tolère-t-on leur présence dans une arrière-pièce aménagée à leur intention dans les mosquées. Cette marginalisation de la femme est une entrave à la spiritualité personnelle.

Ne bénéficiant pas toujours d'une véritable formation religieuse, les femmes se tournent vers le culte des saints et des marabouts, mélangeant religion et superstition. De là à s'adonner à la magie et à d'autres survivances anciennes, il n'y a qu'un pas. Faut-il alors s'étonner que ces femmes, peu instruites en matière de religion, montrent une foi moins ardente, alors que la religiosité des hommes leur permet un retour à soi dans le dépouillement ? N'est-ce pas à cette relation unique avec Dieu, en général le privilège des hommes, qu'aspirent les femmes à la foi sincère ?

### Femmes-enjeux

Même si la mentalité traditionnelle continue à confiner les femmes dans l'espace privé, celles-ci sont confrontées au processus de modernisation. Elles accusent les bouleversements culturels, économiques et sociaux dus à des phénomènes comme la salarisation et l'urbanisation. En ce sens, les femmes constituent un enjeu fondamental de leur société, voire elles sont partie prenante des projets de société qui s'y affrontent. Il faut rappeler certaines évidences, notamment le caractère émancipateur de l'instruction, facteur déterminant dans le changement du tissu social.

Actuellement, le taux d'alphabétisation est de 45 % : 61 % pour les hommes et 32 % pour les femmes. La discrimination entre les sexes s'estompe en ville : les taux sont respectivement de 79 % et de 82 %, mais elle persiste à la campagne : pour 54 % de garçons scolarisés, il n'y a que 28 % de filles. Pour Ahmed Moatassime (1995 : 88) néanmoins « *la conquête la plus significative au Maghreb, reste, quoi qu'on en dise, la scolarisation de la jeune fille maghrébine. Celle-ci semble avoir réalisé en un quart de siècle ce que ses sœurs européennes et françaises ont mis un siècle à faire depuis les lois de Jules Ferry* ».

---

(7) Pour certaines, le « *hijab* » exprime le désir et la volonté de se démarquer des féministes occidentales.

Une des conséquences directes en est l'émergence d'intellectuelles et leur rôle dans la recherche. En effet, les exigences de la recherche féminine sont de plus en plus prises en considération par les instituts de recherche d'organismes internationaux. On a notamment retenu la ventilation des données par sexe, par statut social et matrimonial quand il s'agit de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'activité économique ou du revenu (8).

Un certain nombre d'initiatives de l'intelligentsia féminine au Maroc voient le jour (9). Plusieurs intellectuelles se sont attaquées aux forteresses, investissant par exemple le domaine de la religion et de la théologie, ou encore le domaine juridique.

La venue des femmes à l'écriture permet, à son tour, de nuancer le point de vue masculin, ou le regard-juge dont elles font souvent les frais. En partant du postulat qu'aucune écriture n'est innocente, on peut isoler la nature subversive de l'écriture féminine. Dès le moment où elles ont commencé à écrire, les femmes ont bousculé un ordre qu'on avait prétendu immuable. Elles ont mis à nu les fausses valeurs créées pour le seul bénéfice de l'homme. L'écriture féminine a transgressé l'interdit imaginaire, elle s'est attaquée au mur mental dressé par des siècles d'inhibitions et de conditionnements. Or, personne n'ignore que l'imaginaire est le lieu de toutes les subversions, mais aussi le lieu de l'invention, nous rappelle Fatima Mernissi dans *La peur modernité* (1992). En ce sens, cette écriture se révèle émancipatrice, rompant le cercle-ghetto soigneusement délimité par les hommes : hommes politiques et affairistes, historiens et écrivains. Il y a là le désir de sortir de l'anonymat, de rejeter l'apparence travestie, de déchirer le spectre du mystère entretenu par l'homme. La quête identitaire des femmes entend désormais s'appuyer sur une réalité « intérieure » et se démarquer des fantômes masculins. Les femmes écrivains ont décidé d'ouvrir les yeux sur le monde et de revendiquer leur appartenance à l'universel. Voilà l'enjeu. L'écriture sert alors à démasquer la mauvaise conscience d'une société fondée sur l'hypocrisie et le mensonge. Ce qui est nouveau, ce n'est pas tant la condamnation de la société, que le regard posé sur elle par des femmes déterminées à ne plus servir de boucs-émissaires.

En prenant un stylo, les femmes ont pris leur destinée en mains. Bien qu'elle soit encore à l'état embryonnaire, leur écriture leur permet de corriger ou de compléter les images brossées par leurs confrères du sexe opposé. Au-delà de la liberté individuelle, les femmes écrivains ont compris quel merveilleux instrument de communication l'écriture mettait à leur disposition. Désormais, elles savent qu'elles s'adressent à une écoute avide, car sevrée depuis trop longtemps. Les mots rechargés, gros de l'espoir féminin, les font accéder à la dignité humaine, celle que leur avait dénié l'analphabétisme. Quand Fatima Mernissi dévoile le sort misérable des ouvrières de Casablanca dans *Chahrazade n'est pas marocaine* (1988), elle impose un point de vue d'intellectuelle qui

(8) Cf. MICHEL (A.), Recherches sur les femmes et développement, in *L'Homme et la Société*, n° 99-100, 1991, p. 1-2.

(9) Une des initiatives les plus brillantes est sans doute cette pétition nationale lancée par l'UAF (l'Union de l'action féminine) demandant une révision fondamentale de la « Moudawana » en mars 1992. Succès immédiat de cette campagne qui avait pour objectif de recueillir un million de signatures dans l'ensemble du pays.

inscrit la question féminine dans le développement du pays et dans le débat mondial.

Plus que l'instruction, c'est le travail salarié des femmes qui a entraîné le mouvement social le plus important dans notre pays. L'accès de la femme au travail et au salaire lui offre la possibilité de disposer d'elle-même, chose inconcevable autrefois. Dans le Maroc présent, on peut affirmer que les femmes sont largement impliquées dans le processus économique.

Selon les statistiques de janvier 1991, le taux d'activité des femmes est de 35 %, soit trois millions de femmes qui travaillent dans les deux secteurs, rural et urbain. Malgré la dureté des conditions et la précarité du travail, les femmes s'émancipent par le travail et leur pouvoir économique augmente. On assiste à l'émergence de femmes chefs de ménage (18,5 % en milieu urbain contre 9,1 % en milieu rural). Pour ces chefs de ménage, le moins qu'on puisse dire, c'est que leur travail s'impose comme une nécessité. On est loin de l'idéal mythifié de la femme au foyer entretenue par son époux.

Les femmes chefs d'entreprise peuvent, à titre d'exemple, servir d'indicateur quant aux potentialités féminines impliquées dans le développement économique du pays. En effet, on note que, si en 1986 on assiste à l'éclosion de PME gérées par des femmes, en 1996, on compte 571 femmes entrepreneurs dans les trois secteurs d'activité, plus particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire. L'émergence de l'entreprise féminine s'inscrit dans la mouvance dynamique de la société. Une enquête réalisée par ESPOD (10) montre que plus de 50 % des entreprises féminines ont été créées dans les années 1980, c'est-à-dire en période de crise et de mise en place de l'ajustement structurel.

Autrement dit, ces femmes ont su relever le défi du siècle à venir, imposant leur citoyenneté économique au moment même où la situation paraît désespérée. Ajoutons que l'esprit d'entreprise au féminin s'accompagne d'une éthique fondée sur des valeurs sociales et sur une solidarité agissante. Le processus de croissance et de progrès implique, à leurs yeux, toute la population ; d'où la nécessité de l'égalité des chances dans l'éducation, dans l'emploi, dans la santé...

L'esprit créatif des femmes s'ingénie à entreprendre dans des créneaux porteurs comme la communication et l'environnement. Elles s'imposent de plus en plus, grâce à leur sérieux et à leur professionnalisme, mais aussi grâce à une culture d'entreprise humanisée. Loin d'être un blocage, comme on pourrait le penser, la famille s'est avérée un facteur dynamique dans la création de l'entreprise féminine.

La société civile se révèle un autre espace privilégié d'investissement pour les femmes. En effet, les femmes ont de nombreuses attentes vis-à-vis du mouvement associatif. L'association incarne, à leurs yeux, un lieu de réconcilia-

---

(10) ESPOD (Espace Point de Départ), association créée en 1992, a comme objectifs : la promotion de l'entreprise féminine, la connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise, le développement d'un réseau de solidarité entre les femmes porteuses de projets et les femmes entrepreneures...

tion et de solidarité. En fait, au cours de ces dernières années, on a assisté à l'émergence d'un nouveau type d'ONG qui a cherché à favoriser l'insertion des femmes dans le processus de développement. Ainsi, de nombreuses associations féminines s'activent dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation professionnelle et de la mise en place d'activités génératrices de revenus (11). D'autres associations féminines cherchent à améliorer le statut légal de la femme (12). La conférence de Pékin (septembre 1995) illustre l'engagement, voire l'effervescence de ces associations sur le plan international.

Faut-il pour autant conclure que le dynamisme des ONG renvoie au processus démocratique dans lequel s'est engagé le pays depuis quelques années, processus dont les femmes seraient partie prenante? (13). Ce qui est incontestable, c'est que le phénomène associatif est étroitement lié aux mutations économiques et aux bouleversements socio-culturels qui traversent la société marocaine. Les femmes, comme les hommes, tentent de s'adapter à leur nouveau contexte, évaluant à leur juste valeur des facteurs essentiels comme une croissance démographique galopante, une urbanisation continue, un chômage élevé, sans compter la menace de l'intégrisme.

### **La femme face à l'histoire et à la politique**

Alors que la première femme du prophète, Khadija, a toujours exercé librement le commerce et que sa dernière femme, Aïcha, s'est révélée un véritable chef militaire, on constate une nette régression de la femme arabomusulmane dans sa participation à des fonctions publiques ou politiques. Dans ses œuvres, *Le harem politique* et *Sultanes oubliées*, Fatima Mernissi s'est chargée de sonder l'histoire et de montrer que plusieurs femmes ont régné dans les premières sociétés musulmanes. On pourrait objecter que cette élite féminine ne reflète pas la condition de la musulmane moyenne, mais les recherches de la sociologue marocaine auront du moins contribué à lever un certain nombre de préjugés sur les aptitudes de la femme musulmane à gouverner.

Au Maroc, que la femme ait toujours constitué une force sur laquelle le pays pouvait s'appuyer, personne n'en doute et l'histoire en témoigne. Quand il y a une guerre, les femmes la font aux côtés des hommes. Les luttes pour l'indépendance du pays ou encore pour récupérer le Sahara occidental ont massivement mobilisé la population féminine. Cette implication de la femme dans l'histoire du pays lui confère droits et dignité.

---

(11) L'association Solidarité féminine (ASF) mérite d'être citée, car elle s'est attachée à venir en aide aux femmes abandonnées et aux filles-mères en leur apprenant à subvenir à leurs besoins, notamment en vendant des repas chauds bon marché dans les quartiers pauvres.

(12) Notamment l'ADFM issue de la section féminine du PPS (Parti du Progrès et du Socialisme), l'UAF, militante de l'OADP (Organisation de l'Action Démocratique et Populaire) et de la revue *8 mars*.

(13) Autrement dit, le mouvement associatif est-il « révélateur de la volonté de la population de se mobiliser et de relever les défis économiques et sociaux auxquels est confronté le pays ? Est-il le signe que d'importantes couches sociales revendiquent leur droit de passer du statut de sujet à celui de citoyen ? » Telle n'est pas la conviction de Guilain DENGÈUX et de Laurent GATEAU (1995 : 19) qui pensent, en outre, que « le discours de l'Etat sur la société civile et sa tolérance à l'égard de l'association n'est qu'une stratégie de légitimation vis-à-vis de l'opinion publique internationale. »



Mais apparemment, la mémoire historique des Marocains souffre d'amnésie, car sitôt le moment de lutte commune passé, les femmes voient de nouveau leur espace réduit. Allons plus loin, la reconnaissance symbolique du rôle joué par les Marocaines dans la résistance fait partie de cette superbe comédie destinée à donner bonne conscience, à défaut de stratégies évolutives. Bref, il devient de plus en plus évident que la solution est à chercher dans le politique. En effet, seule l'insertion des femmes dans la politique du pays est à même de leur assurer la jouissance de tous leurs droits. Comment donc se positionne la femme marocaine sur ce plan ?

Selon les textes, les femmes possèdent les mêmes droits politiques que les hommes. Mais éligibles d'après la loi, elles ne le sont pas selon la mentalité dominante. La qualité de chef au Maroc reste un privilège masculin. La marginalisation des femmes tient-elle à la nature même des conditions et des modalités de la représentation politique ? Pourtant, quand on consulte les programmes des partis politiques, la femme y figure en bonne place. Ajoutons que depuis quelques années déjà, les femmes ont imposé leur présence au sein de la classe politique, et qu'aujourd'hui, c'est une réalité que personne ne cherche à contester.

Alors comment expliquer la quasi absence des femmes du Parlement (14) ou du gouvernement ? L'objectif n'est pas d'intenter un procès aux uns et aux autres, mais il faut constater le net clivage entre la place de la femme dans la vie économique et culturelle du pays, et celle qui lui est réservée sur la scène politique. Après avoir insidieusement occupé presque tous les espaces autrefois réservés aux hommes, les femmes revendiquent aujourd'hui de participer pleinement aux projets de société de leur pays. Non seulement leur revendication s'insère dans le contexte du Maroc futur qui aspire à progresser et à atteindre un plus grand développement économique, mais cette revendication est légitimée par le contexte mondial qui exalte les valeurs démocratiques et égalitaires.

Le changement est dans l'air. Mais encore faut-il que les femmes ne continuent pas à désertier l'espace politique. Car leur politisation est loin d'être accomplie. Pour qu'il y ait évolution et que leur statut politique change, il ne suffit pas que quelques pionnières s'investissent. Il faut multiplier les possibilités et les organiser de façon rationnelle.

On peut à peine mentionner l'effort velléitaire de l'État, par exemple, la création en 1984 de la Commission Nationale de la Femme, en vue de préparer le Maroc à la Conférence de Nairobi dont l'objet était l'égalité des sexes.

Alors qu'en Tunisie, on crée dès 1983 le ministère de la Femme et de la Promotion de la Femme, et qu'en Algérie, un ministère des Droits de l'Homme voit le jour en juin 1991 et se propose de prendre en charge les associations féminines et les femmes, qui s'occupe des questions de femmes au Maroc ? Le décret du 26 février 1986 entérine l'existence de la division des Affaires Féminines au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports.

---

(14) Depuis les dernières élections (octobre 1992), on compte deux femmes au Parlement.

Cette division, seule structure de l'administration centrale consacrée exclusivement à la femme, se veut à la fois un organe d'étude et de consultation, de gestion et de coordination des actions entreprises en faveur des femmes. De même, au ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales, la direction des Affaires Sociales s'est vue investie des Affaires des femmes.

Comment parvenir à impliquer pleinement les femmes dans la vie politique du pays et dans la société moderne ? Faut-il le faire à coups de décrets ou trouver d'autres formes d'investissements ? Ce qui nous paraît évident, c'est que l'échéance ne saurait plus tarder sous peine de tourner le dos à la mondialisation et à la démocratie.

En définitive, on s'aperçoit qu'au regard de la plupart des institutions, les femmes continuent à faire figure de boucs émissaires, qu'on cherche à les maintenir dans la tradition ou qu'on tente de les inscrire dans la modernité. Lorsque Yadh Ben Achour affirme : « *La question féminine est un enjeu idéologique, éthique et politique* » (15), il souligne lui aussi la façon dont la société et l'État se servent des femmes, tour à tour comme alibi ou enjeu, selon la conjoncture.

Incontestablement, les femmes continuent à être brimées chez nous, et pourtant leur situation a bel et bien évolué. Leur présence sur le marché du travail s'avère une donnée irréversible et signifie que le processus de changement dans le tissu familial est réellement engagé. Les femmes marocaines s'imposent de plus en plus comme partenaires des hommes dans la plupart des activités hors du foyer. Elles représentent désormais une ressource financière indispensable à l'équilibre de la famille, de même qu'elles constituent une composante essentielle dans le développement économique du pays.

L'émergence de la société civile est un autre lieu d'investissement et d'épanouissement pour les femmes. En effet, en dehors de leur travail, les femmes s'organisent en associations et entreprennent ensemble des projets de plus grande envergure. Leur conscience des grandes questions débattues dans le monde s'affine et les pousse à réagir. L'association remplit progressivement des rôles autrefois dévolus à l'État et à la famille élargie.

Au fond, où se situe le problème ? De quoi a-t-on peur ? L'émancipation des femmes signifiera-t-elle qu'elles ne joueront plus leur rôle de garde-fous des valeurs traditionnelles porteuses, ou de l'identité profonde du Marocain ? Telle n'est pas notre conviction. L'évolution des femmes n'est nullement symptomatique de la dissolution des valeurs. Car, malgré leur implication dans le processus de la modernité, les Marocaines continuent à incarner les normes de leur société en péril. Aussi nous semble-t-il plus conséquent de composer avec le changement en partant du principe que toute métamorphose, quelque dynamique qu'elle soit, présente des caractères pervers. C'est le prix de l'évolution. Il appartient à tout un chacun de placer ses garde-fous.

Selon Zakya Daoud, le domaine politique s'avère un enjeu crucial pour les femmes et les sociétés, car leur sort est étroitement lié. Le blocage du féminin

(15) Cf. DAOUD (Z.), *Féminisme et politique au Maghreb*, cité, p. 8.

serait révélateur du blocage politique. Or, l'enjeu qu'est la modernisation de l'État implique la politisation des femmes. Ce à quoi, contrairement à ce que l'on croit, l'islam ne s'est jamais opposé. L'obstacle est davantage élevé par des habitudes auxquelles les femmes elles-mêmes ne résistent pas. L'exemple de femmes à la tête d'États musulmans est la meilleure preuve de leurs capacités politiques et des effets bénéfiques qui en découlent pour leurs sociétés (16).

### BIBLIOGRAPHIE

- ARKOUN (Mohamed), 1978. – *L'Islam hier, demain*. Paris : Buchet Castel.
- BARKALLIL (Nadira), 1990. – *Système productif industriel politique, économique et force de travail féminine, ou la naissance et le développement du prolétariat féminin urbain*, Mémoire du diplôme d'Études Supérieures en Sciences Economiques. Casablanca. Université Hassan II.
- BENJELLOUN (Tahar), 1975. – *La plus haute des solitudes*, Paris : Denoël.
- BENZAKOUR CHAMI (Anissa), 1992. – *Femme idéale ?* Casablanca : Ed. Le Fenec, Coll. Femmes et institutions.
- BENZAKOUR CHAMI (Anissa), 1992. – *Images de femmes, Regards d'hommes*. Casablanca : Edition Wallada.
- CHAMARI CHERIF (Alya), 1991. – *La femme et la loi en Tunisie*. Casablanca : Ed. Le Fenec, Coll. dirigée par Fatima Mernissi.
- DAOUD (Zakia), 1993. – *Féminisme et politique au Maghreb*, Casablanca : Eddif ACCT.
- DENGEUX (Guilain) et GATEAU (Laurent), 1995. – L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté ? *Monde arabe-Maghreb Machrek*, n° 150.
- DOWLING (Colette), 1981. – *Le complexe de Cendrillon*, Paris : Grasset.
- Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie 1990/1991*, Maroc, ministère du Plan, Direction de la Statistique, Division des Enquêtes auprès des Ménages, mars 1992.
- Femmes et sociétés, 1992. – *L'Homme et la Société, Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales*, Paris : L'Harmattan, n° 99-100.
- MERNISSI (Fatima), 1987. – *Le Harem politique*. Paris, Albin Michel.
- 1988. – *Chahrazade n'est pas marocaine*. Casablanca : Le Fenec.
  - 1990. – *Sultanes oubliées*. Paris, Albin Michel.
  - 1992. – *La peur modernité*. Paris, Albin Michel.
- MOATASSIME (Ahmed), 1995. – La famille au Maghreb entre l'Orient et l'Occident. *Revue de Psychologie de la motivation*, Cercle d'Études Paul Diel, n° 19.
- MOULAY RCHID (Abderrazak), 1991. – *La femme et la loi au Maroc*. Casablanca : Ed. Le Fenec, Coll. dirigée par Fatima Mernissi.
- SAADI (Noureddine), 1991. – *La femme et la loi en Algérie*. Casablanca : Ed. Le Fenec, Coll. dirigée par Fatima Mernissi.
- Statut économique et social de la femme au Maroc*. 1990. – Recueil analytique de textes, Direction de la Statistique, CERED.

---

(16) Nous pensons à M<sup>me</sup> Tansu Ciller de Turquie, M<sup>me</sup> Khalida Zia du Bangladesh et M<sup>me</sup> Benazir Bhutto du Pakistan. A elles trois, elles gouvernent un tiers des musulmans, soit 320 millions de personnes.